

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

COMMUNAUTÉ  
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

# DÉBATS

COMPT E R E N D U I N E X T E N S O D E S S É A N C E S

---

DÉCEMBRE 1959

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

N° 19/20

---

Débats et table nominative

Session d'octobre 1959

#### A V E R T I S S E M E N T

La présente édition contient les textes originaux des interventions en langue française et la traduction de celles qui ont été faites dans les autres langues des Communautés.

Ces dernières sont signalées par une lettre qui les précède :

(A) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue allemande.

(I) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue italienne.

(N) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue néerlandaise.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition de la langue considérée.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

COMMUNAUTÉ  
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

# D É B A T S

Session d'octobre 1959

---



# SESSION D'OCTOBRE 1959

SÉANCE DU MARDI 20 OCTOBRE 1959

## *Sommaire*

1. Reprise de la session . . . . .	3
2. Excuses . . . . .	3
3. Communication de M. le Président . .	3
4. Dépôt d'un document :	
MM. le Président, Birkelbach, le Président . . . . .	3
5. Calendrier des prochains travaux :	
MM. Smets, le Président . . . . .	4
6. Procès-verbal . . . . .	4
7. Interruption de la session . . . . .	4

## PRÉSIDENTICE

DE M. ROBERT SCHUMAN

(La séance est ouverte à 10 h 35.)

**M. le Président.** — La séance est ouverte.

### 1. — Reprise de la session

**M. le Président.** — En application des articles 139 et 109 des traités instituant la C.E.E. et la C.E.E.A. et conformément à l'article premier du règlement, je déclare reprise la session annuelle de l'Assemblée parlementaire européenne interrompue le 25 septembre dernier.

### 2. — Excuses

**M. le Président.** — MM. Gailly, Bohy, Storti, Schild, Azem Ouali, De Smet, Jaussens, Motz, Le Hodey s'excusent de ne pouvoir assister à la présente session.

### 3. — Communication de M. le Président

**M. le Président.** — Dans sa séance du 12 octobre dernier, le comité des présidents a constaté que le nombre des rapports en état ne justifiait pas une convocation de notre Assemblée.

Comme une réunion de l'Assemblée le troisième mardi d'octobre est imposée par les traités de Rome, il est apparu que seule une séance de pure forme pourrait respecter à la fois le droit et les faits. Cette décision a été communiquée à tous les membres de l'Assemblée.

Le comité des présidents a envisagé la prochaine reprise de nos travaux pour le 20 novembre prochain et décidé de se réunir le 9 novembre afin d'établir ses propositions pour la fixation de l'ordre du jour de cette prochaine session.

Dès que le projet de calendrier aura été élaboré, il sera communiqué à nos collègues.

### 4. — Dépôt d'un document

**M. le Président.** — J'ai reçu de M. Carboni une proposition de résolution concernant le

lieu de la session de l'Assemblée parlementaire européenne au cours de laquelle seront discutés les rapports sur les pays et territoires d'outre-mer.

Cette proposition de résolution a été imprimée sous le n° 61 et distribuée. Elle sera renvoyée à la commission compétente.

**M. Birkelbach.** — Je demande la parole.

**M. le Président.** — La parole est à M. Birkelbach.

**M. Birkelbach.** — (A) Je prends note du fait qu'une motion de M. Carboni a été renvoyée à la commission compétente. Je tiens à préciser qu'à notre avis, cette motion ne peut guère être prise en sérieuse considération, ne fût-ce qu'en raison des délais, et que j'ai d'autres motifs de juger peu opportun d'envisager pour l'instant ce que la motion propose. C'est tout ce que je tenais à dire.

**M. le Président.** — Je dois souligner qu'aucune discussion ne peut avoir lieu en ce moment sur le fond de la question.

#### 5. — *Calendrier des prochains travaux*

**M. Smets.** — Je demande la parole.

**M. le Président.** — La parole est à M. Smets.

**M. Smets.** — Vous avez dit, Monsieur le Président, que la reprise de la session était prévue pour le 20 novembre. Or, nous avons

été informés que cette reprise aurait lieu le 23 novembre. De telles modifications de dates nous créent de grandes difficultés. J'ai disposé de mes journées des 21 et 22 novembre.

Il semble que c'est le budget qui sera discuté à partir du 20 novembre. Je suis membre de la commission du budget et je ne pourrai cependant pas assister à cette discussion. Je le regretterai bien vivement, mais ce ne sera pas de ma faute.

**M. le Président.** — C'est le 9 novembre que le comité des présidents fixera d'une façon définitive la date et l'ordre du jour de cette session. Il n'y a donc rien de décidé à l'heure actuelle.

#### 6. — *Procès-verbal*

**M. le Président.** — Aucune discussion ne figurant à l'ordre du jour, je vais interrompre à nouveau la session.

Conformément à l'article 20, paragraphe 2, du règlement, je dois soumettre à l'Assemblée le procès-verbal de la présente séance.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

#### 7. — *Interruption de la session*

**M. le Président.** — Je déclare interrompue la session de l'Assemblée parlementaire européenne.

La séance est levée.

(La séance est levée à 10 h 45.)

## TABLE NOMINATIVE



**BIRKELBACH, Willi**, *président du groupe socialiste*

Débats

— Juge inopportune la propos. de résol. déposée par M. Carboni (20 octobre 1959) — (p. 4)

**CARBONI, Enrico**

Documentation

— Proposition de résolution (doc. n° 61) concernant le lieu de la session de l'Assemblée parlementaire européenne au cours de laquelle seront discutés les rapports sur les pays et territoires d'outre-mer (20 octobre 1959) — (p. 3)

**SCHUMAN, Robert**, *président de l'Assemblée parlementaire européenne*

Débats

— Préside la séance du 20 octobre 1959

— **Communication de M. le Président ;**

— Communique à l'Assemblée la décision du comité des présidents de ne tenir qu'une seule séance de pure forme — (20 octobre 1959) — (p. 3)

**SMETS, Dore**

Débats

— **Calendrier des prochains travaux :**

— Fait une remarque au sujet de la fixation de la date de la prochaine session (20 octobre 1959) — (p. 4)

